

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Balthazar Gueidan

1601 - 1652

* * *

Années 1643 à 1645

3 E 69 / 205

par Thomas Spinoza

Mariage pour Gabrielle Moret – f°6

Le 18/01/1643 contrat de mariage entre Gabriel Guiraman de la ville de Salon (13) fils de Louis et de Claude Marine de ladite ville, et Gabrielle Moret fille de feu François et de Jeanne Gonache de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté par son père et l'épouse par sa mère. La mère de l'épouse assigne en dot à sa fille tous les droits qu'elle pourrait avoir tant sur ses biens que sur ceux de son feu mari, à savoir la somme de 120 livres dont 30 maintenant qu'elle a empruntées à Etienne Lheraud bourgeois d'Aix-en-Provence (13) suivant acte passé chez ce notaire la veille. Pour les 30 écus restant, ladite Gounache les paiera en trois paies de 10 écus chaque année à cette date. L'époux fait reconnaissance de la somme reçue. Fut présent ledit Louis Guiramand père de l'époux, lequel a fait donation à son fils de tous ses biens présents et avenir se réservant toutefois les fruits et usufruits de ceux-ci sa vie durant. Si son fils souhaite vivre ailleurs, il lui laisse un verger et une vigne qu'il a à Salon quartier dit Rocca Tombade et il promet de donner à l'épouse une chaîne en argent pesant 6 écus et une bague en or pesant 4 livres ayant déjà donné l'ensemble. La mère de l'épouse promet de faire faire à sa fille un habit de cadis de la couleur « dict de mousser » lequel habit a déjà été reçu d'où quittance. Ces habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant du couple. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 45 livres, d'elle à lui 22 livres. Fait et publié chez ladite Gounache en présence de Jean Louis Turrier maître chapelier et Pierre Billard marchand et Claude Roux. [Signé : Billard, Turrier]

Le 18/01/1643 ledit Gabriel Guiramand a confessé avoir reçu de sa belle-mère Jeanne Gounache, présente, 11 écus en agobilles de Gabrielle Mouret sa fille d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié chez le notaire en présence d'André Anselme maître cordonnier et François Panisset. [Signé : Anselme]

Mariage pour demoiselle Isabeau Vian – f°50

Le 09/04/1643 contrat de mariage entre Antoine Arzellier fils de feu Pierre et de Suzanne Girard, et demoiselle Isabeau de Viany fille de feu Laurent et de demoiselle Marguerite Attenouze. L'époux est assisté par sa mère « ses baufreeres et honcles » et l'épouse par sa mère et par Me Jacques de Viany avocat en la cour sieur de Vers. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits et la mère de l'épouse lui a donné 300 livres dont 100 au prix des coffres, robes et bijoux pour le jour du mariage suivant estimation entre amis communs et les 200 livres restantes après son décès. Fut présent ledit sieur avocat Viany lequel pour l'affection qu'il a pour ladite demoiselle de Viany lui a donné en augment 480 livres, 300 livres à prendre en cession d'une dette à recouvrer de François Darbon fils de feu Claude en tant que cessionnaire des consuls et communauté de ce lieu, et les 180 livres restantes en quatre paies de 45 livres à prendre des consuls et communauté de ce lieu pour les intérêts du fonds et capital de 900 livres suivant contrat reçu chez Me Bouis notaire d'Aix-en-Provence (13) dont la première paie est échue. La mère de l'époux promet, conformément au testament de Pierre Arzellier son mari, de donner dès à présent sur sa part héréditaire la somme de 1200 livres en biens ou argent suivant estimation qui sera faite et lui donne des meubles de maisons « a sa vollonté ». Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 200 livres ; d'elle à lui 100 livres. L'époux promet de faire faire une robe de la couleur et étoffe « qu'il sera jugé convenable a ladite future expouze », reconnaître les vêtements bijoux nuptiaux qui appartiendront au dernier survivant. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit avocat Viany en présence de messire Pierre Bues chanoine de l'ordre de Saint-Ruf-les-Valence et Laurent Ferrier bourgeois, de ce lieu. [Signé : Viany, Arzeller, Bues, Girard, G..., Ferrier]

Le 20/08/1644 a comparu Antoine Arzellier de la ville de Pertuis (84), comme mari de demoiselle Isabeau Vian, lequel a confessé avoir reçu les 100 livres que demoiselle Marguerite Attenouze sa belle-mère avait constitué en dot pour le prix des meubles, robes et bijoux d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Masse et André Anselme cordonnier, de ce lieu. [Signé : Arzellier, Anselme]

Testament pour Catherine Auphan – f°86

Le 26/06/1643 testament de « discrète personne » Catherine Auphant femme de François Charpin bourgeois de ce lieu. Elle souhaite être inhumée dans la chapelle Saint *Jause* [?] de l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, que soit dit une grande messe des morts, une « noveyne » de messes après et un chant ensuite puis un an après son décès une « basse messe » des morts, un chant et vêpres des morts dans ladite église « et fonde un chant pour l'espace de quinze ans et a chescun jour de tous les saintz apres la feste passée avec une grande messe de mortuis quy veult leur estre payée chescune année la somme de seze soulz quy sera distribué par ses heretyers sy apres prescritz ».

Elle lègue à la confrérie de la Sainte-Vierge du Saint-Rosaire de ce lieu la somme de 5 écus

Elle lègue à la confrérie Saint-Roch de ce lieu la somme de 3 livres

Elle lègue à Lucrèce Melne sa filleule et servante de sa maison la somme de 4 écus

Elle lègue à Catherine et Marguerite Ricard, ses nièces, la somme de 3 livres chacune

Elle lègue à son mari la somme de 70 écus, soit la moitié de sa dot et de ses droits ainsi que ce qu'il a reçu pendant leur mariage et les intérêts jusqu'à ce jour

Elle lègue aux pénitents de ce lieu 3 livres

Elle lègue à Catherine Subrenier, veuve, de ce lieu, pour « le service qu'el luy fait pendant sa malladye » 5 écus

Elle veut qu'on donne aux pauvres qui porteront les flambeaux lors de son enterrement, à chacun, 6 pans de cordellat.

Elle nomme pour héritier universel Honoré Auphant cordonnier d'Apt (84), son neveu. Elle nomme pour gadiateur Me Laurent Terrier [Turrier]. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez la testatrice, en présence de Me Henry Darbon, André Anselme, Me Laurent Ferrier, Me Pierre Sicard bourgeois, Jean Louis Turrier, Michel Rougier cordonnier et Raymond Heraud de Pertuis (84). [Signé : Darbon, Sicard, Ferrier, Anselme, Turrier]

Mariage pour Catherine Reynaud – f°109

Le 12/10/1643 contrat de mariage entre Jean Carrière fils de feu Pierre et de Marguerite Fouque de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Catherine Reynaud fille de Jean et de Catherine Autran. Les parents de l'épouse sont présents. Le père de l'épouse assigne en dot à sa fille 50 écus comprenant les agobilles de l'épouse lesquelles l'époux a reçu, d'où quittance, et qui ont été estimées à 36 livres. L'époux a aussi reçu 18 livres en espèces et le reste sera versé en paies annuelles de 6 écus à partir de ce jour en un an. Les parties feront faire à frais communs à l'épouse une robe et un aubergeon de la couleur que l'épouse voudra d'ici le mariage. L'époux reconnaît toutes les sommes reçues. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Jacques Vian, avocat en la cour, « suivant ce qu'il a de vollanté donner aux filles a maryer comme il a de costume faire de don gratuit a promis a moydit notere donner a ladite Caterine Reynaude epouse la somme de douze livres qu'il luy en fera cession a prandre sur la communauté de La Tour d'Aigues pour en deduction de la pensyon que ladite communauté luy fait toutes les années et paye quy escheu apres la cession par lui faite a Jehanne Vyanne sa cousine que ledit sieur Vyan a promis faire a sa premiere venue qu'el sera en ce lieu ». Fut présent Vincent Reynaud, frère de l'épouse, qui lui donne 9 livres à prendre dans un an. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Olivier et Marquet Martin. [Signé : Olivier]

Mariage de Marie Martin – f°226

Le 16/09/1644 contrat de mariage entre Vincent Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues fils de Jean et de Catherine Autran, et Marie Martin fille de feu Marquet et de Claudette Laugier. L'époux est assisté de ses parents, et l'épouse de sa mère. La mère de l'épouse lui assigne en dot une saumée de terre en ce lieu quartier du Revest confrontant terre de François Brun, Jean Bouchet ; ainsi qu'une somme de 30 livres payable, à l'instant 3 écus, reçus, et les 7 écus restants en deux paies la première à la Saint-Michel prochaine en un an et l'autre à même date l'année suivante ; ainsi que

trois cannes de toile de bourasse, deux linceuls dont un a déjà été reçu et l'autre le sera dans 6 mois, un plat et une écuelle en étain commun et encore quatre « pas » [pans ?] de pin pour faire une caisse et la « ferament » [ferraille pour fermer] pour celle-ci à recevoir dans les 15 jours. La mère de l'épouse fera faire à sa fille un aubegeon d'ici le mariage de la couleur que l'épouse choisira ainsi que 6 chemises de femmes, 4 fandaux, 7 collets de ... [tissus ?], une camisole et robe blure [en bure] ainsi qu'un anneau d'or pesant 3 livres ; le tout sera estimé. Elle donnera aussi une camisole verte et un cotillon gris viollant. Fut présente Jeanne Martin sœur de l'épouse, laquelle a promis de donner à sa sœur une chemise toile de maison dans 4 mois. Fut présente Melchionne Simian marraine de l'épouse qui lui a promis une canne de b... [bure ?] de maison dans 3 mois. Fut présent Jean Louis Philip de ce lieu, lequel a donné à l'épouse 5 écus payables dans 6 mois. L'époux a promis de tout reconnaître. Fut présent Jean Reynaud, père de l'époux, lequel habilite son fils à négocier à part dès maintenant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ladite Laugier, en présence de Jean Louis Philip, Pierre Bonnefoy et Michel Reynaud. [Signé : J Lois, Bonnefoy, Michel Reinaud]

Reconnaissance pour Lucrèce Ravel – f°228

Le 26/09/1644 a comparu Claude Rapuc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu 60 livres tant en argent qu'en grains de Jean Ravel « son frère » [beau-frère] pour la dot de Lucrèce Ravel sa femme, d'où reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Chansaud de ce lieu, le capitaine Etienne Philibert de Rians (83), de Me Laurent Ferrier praticien de ce lieu et d'André Anselme. [Signé : Anselme, Ferrier]

Mariage pour Isabeau Boyer – f°313

Le 20/04/1645 contrat de mariage entre Jean Louis Villen de ce lieu de La Tour-d'Aigues fils de feu Pierre et de Lucrèce Lantelme, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Isabeau Boyer fille de Marc Antoine et de feu Louise Ollivier, de ce lieu. Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 150 livres pour tout droit paternel et maternel à payer, 30 livres à la Saint-Michel prochaine et le reste, soit 120 livres, dans 5 ans à raison de 20 livres par an à chaque Saint-Michel à partir de la Saint-Michel prochaine en un an [note : il manquerait un paiement de 20 livres] avec charge pour le père de l'épouse de la nourrir ainsi que son futur mari jusqu'à la Saint-Michel prochaine. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 50 livres ; d'elle à lui 25 livres. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison seigneuriale du Tripot, en présence de M Me Denis d'Estienne avocat en la cour, Jean Lenfant et Etienne Lheraud rantier du seigneur duc de Lesdiguières. [Signé : JL Villein, d'Estienne, Lheraud, Lanfant]

Mariage entre Jean Sicard et Léonore Lheraud – f°319

Le 23/04/1645 contrat de mariage entre sieur Jean Sicard fils de Jean bourgeois et de demoiselle Marguerite Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et demoiselle Eléonore de Lheraud fille de sieur Etienne Lheraud bourgeois et de feu demoiselle Anne de Pontevès, de la ville d'Aix-en-Provence (13), d'autre part. L'époux est assisté de ses père et mère, l'épouse est assistée de son père. Le père de l'épouse lui assigne en dot 2100 livres pour tous ses droits paternels et maternels, savoir 1800 livres de droits paternels et 300 livres de droits maternels dont le père a payé à l'instant 900 livres en argent et 300 livres au prix des coffres, robes et bijoux que ledit sieur Lheraud expédiera dans un mois. Pour les 900 livres restantes, le paiement se fera en trois paies égales de 300 livres donc la première aura lieu dans un an jour pour jour et ainsi de suite à la même date. Pour les 900 livres payées, lesdits Sicard père et fils ont fait quittance et reconnaissance. Le père de l'époux donne à son fils la moitié de tous ses biens qu'il promet faire valoir à la somme de 6000 livres à prendre à son décès et à celui de sa femme. Le père de l'époux s'engage à nourrir et entretenir son fils et sa famille tant qu'ils demeureront chez lui et si le fils quitte le père, ce dernier

lui donner une maison qu'il possède en ce lieu confrontant maisons des hoirs de Bertrand Coussin, de Me François Bon et la rue, meublée des meubles nécessaires « a la discreption » de ladite Darbon mère de l'époux, plus une vigne de trois carterades à Pelibous confrontant vignes des hoirs de Marquet Martin, de François Brun et le chemin, la moitié de la vigne et enclos audit quartier et la part la plus basse de dessous le bâtiment, une seteyrée et demi de pré à Saint-Vincent à prendre sur plus grande quantité du côté du fossé de l'étang, 10 émines de terre au quartier du Plan Plus Loin confrontant terres du sieur Vernet et un jardin à la Bourgade confrontant jardins de Me Gavaudan notaire et de François Bon. Il sera fait à l'épouse aux dépens de l'époux jusqu'à 100 livres de robes et bijoux, lesquels avec les coffres appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 400 livres ; d'elle à lui 200 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison seigneuriale du Tripot en présence de sieur Jean Lanfant bourgeois d'Aix-en-Provence, sieur Jean Fouque bourgeois de Lambesc (13) et le capitaine Claude Bonneau [?] de ce lieu. [Signé : Sicard, Leonor Lheraude, Lheraud, Sicard, Lanfant, Fouque, ...rnard, Lheraud]

Le 27/06/1648 a comparu sieur Jean Sicard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a confessé avoir reçu de sieur Etienne Lheraud bourgeois d'Aix-en-Provence (13) son beau-père et des mains de Me Guillaume Lheraud avocat en la cour, son fils, présent, la somme de 600 livres pour reste et entier paiement de la constitution de dot et droits de demoiselle Léonore Lheraud d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Gavaudan notaire royal et Louis Meynier de ce lieu. [Signé : Lheraud, Sicard, Gavaudan, Meinyer]

Testament de Catherine Alaud veuve de Raymond Bonatier – f°352

Le 30/06/1645 testament de « discrete personne » Catherine Allaude veuve de Raymond Bonnatier du lieu de Cadenet (84), laquelle malade dans son lit « là ou elle est pour norrise dans la maison de monsieur Jacques Vyany advocat en la cour du lieu de La Tour d'Aigues » a fait son testament. Elle souhaite que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de ce lieu, que son corps soit inhumé au cimetière de ce lieu et que soit dit « une noveyne de messes ainc un chante au bout d'icellui et un chante au bout de l'an de son deces ».

Elle lègue à Marguerite Bouffatyer sa fille et du feu Raymond Boutatyer [note : le notaire donne de multiples orthographes pour le nom et le rature presque toujours sur la syllabe qui varie] son feu mari, la somme de 30 livres à payer quand elle se mariera.

Elle nomme Lucrece Jullien, sa mère, héritière universelle, la chargeant de « randre son heritaige a sadite fille lors qu'elle sera colloquée en mariage ou quelle aura atéint l'aige de vingt ans » et à défaut de sa fille, ses frères à parts égales, la priant de nourrir et entretenir sa fille. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de messire Antoine Darbon vicaire perpétuel de ce lieu, Me André Anselme cordonnier, Christol Martin, Me Jean Louis Le Long, Marquet Chansaut, François Silvestre, Pierre Billard et Claude Roman tonnelier. [Signé : Darbon vic, Anselme, JL Le long, Billard, Chansaut, F Silvestre]

Mariage pour François Billard et Jeanne Jourdan – f°363

Le 06/09/1645 contrat de mariage entre François Billard maître boulanger de ce lieu, fils de Jean Louis et de Honorade Subrenier, de ce lieu, et « honneste femme » Jeanne Jourdan fille de feu Pierre et d'Anne Trinquier. L'époux est assisté de ses père et mère et l'épouse est assistée de sa mère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits se réservant toutefois de pouvoir disposer en faveur de Françoise Imbert sa fille du premier lit de la somme de 60 livres lorsque cette dernière se mariera et ledit Billard se chargera de nourrir et entretenir chez lui les enfants du premier lit de ladite Jourdan et « apprendre au malle » son métier de boulanger sans rien prétendre et si ledit fils n'est pas apte à ce métier, ledit futur époux paiera pour l'apprentissage ailleurs. Fut présente la mère de l'épouse, laquelle a donné à sa fille toute la succession mobilière qu'elle a de feu Thimothée Broquier son enfant consistant en meubles, linge et vaisselle d'étain estimée par des amis communs à la somme de 97 livres qui avaient été retirée lors du décès dudit Broquier par Guillaume Imbert

premier mari de ladite Jourdan, se réservant toutefois sa vie durant la l'usufruit et la jouissance de la moitié des immeubles dudit feu Broquier et de disposer jusqu'à 150 livres. Le mari promet de reconnaître la dot dont il en a retiré, incluant ce que dessus, pour une valeur estimée à 417 livres. Fut présente demoiselle Louise Dalby femme de monsieur maître Jacques Viany avocat en la cour [note : il n'est pas précisé pourquoi elle est là, ni son rôle ; son nom apparaît lors de la donation des meubles ci-dessus sans qu'on puisse faire un lien autre que le fait que ce contrat se passe chez son mari]. Furent présents Jean Louis Billard et Jeanne Subrenier, parents de l'époux, lesquels ont promis d'instituer leur fils héritier de leurs biens. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres ainsi que les coffres et robes. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit avocat Viany, en présence d'André Anselme et Me Laurent Ferrier, de ce lieu. [Signé : Darbon, Francois Billard, Ferrier, Anselme]

Mariage entre Pierre Pascal et Bastienne Tronc – f°397

Le 05/11/1645 contrat de mariage entre Pierre Pascal fils des feus Honoré et Jeanne Leve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Bastienne Tronc fille des feus Esprit et Espérite Roman du lieu d'Esclarion proche de Seyne (04). L'épouse, assistée de monsieur Etienne Lheraud bourgeois rentier des droits seigneuriaux du duc de Lesdiguières, s'est assignée en dot tous ses biens et droits et en particulier la somme de 81 livres dont 39 livres en argent et le reste en robes et linges, le tout reçu par l'époux d'où quittance et reconnaissance. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du Tripot en présence de Jean Sicard bourgeois et du capitaine Claude Bruneau, de ce lieu. [Signé : Lheraud, Bruneau, Sicardn Bernard]

Mariage pour Jean Dorgon et Anne Perrin – f°402

Le 11/11/1645 contrat de mariage entre Jean Dorgon fils de Robert du lieu du Thor au comtat et de Catherine Challot dudit lieu, d'une part et Anne Perrin fille de Michel et de Marguerite Meissonnier [note : s'ils sont en vie reste indécis, « feu » devant le prénom du père est biffé, il est peut-être ajouté « feu » devant le prénom de la mère en surcharge, la présence du grand-père plutôt que du père laisse suggérer la mort du père] du diocèse d'Aix-en-Provence (13). L'époux est assisté de son père et l'épouse de Louis Perrin son grand-père et de Jean de La Coste. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Fut présent Robert Dorgon, père de l'époux, lequel a donné à son fils les fruits des biens de sa feue femme, mère de l'époux, mais seulement les arrérages, se réservant le reste des fruits sa vie durant. Le père de l'époux promet « faire dresser » un métier de cardeur à laine et promet à sa belle-fille la somme de 75 livres pour en faire des robes, une chaîne et une bague en or dont la moitié appartiendra à sa belle-fille et l'autre moitié à son fils ; ces biens appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 50 écus, d'elle à lui 25 écus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Me Perrin en présence du capitaine Claude Brunel, François Bon bourgeois, Pierre Bœuf et Louis Boyer, de ce lieu. [Signé : Bruneau, François Bon, Bouier]

[fin du registre]